Compte rendu du CTSD

du 28 mai 2019

Etaient présents :

Administration : M. Bourel –DASEN
Mme Etienne-Secrétaire Générale
Mme Le Botlanne, Mme Doan, Mme Michel Aubel,
M. Kehl, M. Queste,
Mme Etienne, Mme Cantiani, Mme Maréchal

Représentants syndicaux pour L'Unsa :
Mme Renard, Mme Legrand, M Pannozzo, M Willaume

1. Approbation des PV des CTSD du 28 janvier 2019 et du 21 mars 2019.

Les PV sont soumis aux votes des représentants du personnel et ont tous été approuvés.

2. Ajustements des rythmes scolaires 1er degré.

Les écoles sur un rythme à 4 jours qui modifient leurs horaires :

Circonscription de Bruyères : Champ le Duc, Laval sur Vologne, Romont, Roville aux Chênes, Domptail.

Circonscription d'Epinal : Hadol, Jeuxey, Xertigny maternelle et élémentaire.

Circonscription de Golbey : Florémont.

Les écoles sur un rythme à 4,5 jours qui modifient leurs horaires :

Circonscription d'Epinal : Saut le Cerf, Primaire Durkheim, Centre, Rossignol, Guilgot, 149 ème R.I., Saint Laurent, Maternelle Loge Blanche, Elémentaire Loge Blanche, Maternelle Ambrail, Elémentaire Ambrail, Victor Hugo, Gaston Rimey, Luc Escande, Maternelle Champbeauvert, Elémentaire Champbeauvert, Paul Emile Victor.

Vote : Abstention : 6 Pour : 2 Contre : 2

3. Ajustement de la carte scolaire 1er degré.

Modification de RPI

Circonscription de Bruyères :
La commune de **Laval sur Vologne** rejoint le RPI concentré de **Champ le Duc**.
Le RPI devient un RPI déconcentré, composé des communes de :
Beauménil, **Champ le Duc** (école), **Fiménil** et **Laval sur Vologne** (école).

Les communes de **Clézentaine** et **Deinvillers** décident de quitter le RPI déconcentré **Romont** / **Roville aux Chênes** pour rejoindre le RPI concentré de **Domptail**.

Circonscriptions de Golbey et Vittel :

Les communes de **Frénois** et **Pont-lès-Bonfays** (RPI **Bainville-aux-Saules** / **Bégnécourt** / **Valfroicourt**) se trouvant sur le territoire de la communauté de communes des Vosges Côté Sud Ouest, la scolarisation des enfants de ces deux communes s'effectuera dans les écoles du RPI **Les Vallois** / **Sans Vallois** / **Senonges**.

La scolarisation des enfants de **Frénois** et **Pont-lès-Bonfays** se fera à **Les Vallois** ou **Sans Vallois** de manière progressive avec l'inscription des nouveaux élèves n'ayant pas de frères et sœurs déjà scolarisés dans le RPI **Bainville-aux-Saules** / **Bégnécourt** / **Valfroicourt**.

Fusion

Circonscription de Golbey :

Fusion des écoles maternelle et élémentaire de **Chavelot.**

Implantations et retraits d'emplois

Circonscription de Bruyères :

Annulation du retrait d'emploi au sein du RPI **Autrey** / **Housseras.**

Annulation du retrait d'emploi au sein du RPI Deycimont / Lépanges sur Vologne .

Circonscription d'Epinal :

Implantation d'un emploi d'enseignant au titre du dédoublement des GS à 12 en REP et REP +
à l'école maternelle Louis Pergaud d'Epinal.

Retrait d'un emploi de ZIL au sein de l'école élémentaire « Le Saut le Cerf » à Epinal.

Circonscription de Gérardmer :

Annulation du retrait d'emploi au sein du RPI Faucompierre / Laveline du Houx / Réhaupal.

Implantation d'un emploi d'enseignant au titre du plafonnement à 24 en GS à l'école maternelle de Saulxures sur Moselotte.

Circonscription de Golbey :

Retrait d'un emploi de ZIL au sein de l'école primaire de Girancourt.

Circonscription de Neufchâteau :

Retrait d'un emploi de ZIL au sein de l'école primaire de Soulosse sous Saint Elophe.

Circonscription de Saint-Dié :

Implantation d'un emploi d'enseignant au titre du dédoublement des GS à 12 en REP et REP + à l'école maternelle du Centre à Moyenmoutier.

Circonscription de Vittel :

Retrait d'un emploi de ZIL au sein de l'école élémentaire de Darney.

Retrait d'un emploi de ZIL au sein de l'école primaire de Monthureux sur Saône.

Retrait d'un emploi de ZIL au sein de l'école primaire de Martigny les Bains.

Circonscription ASH :

Implantation d'un emploi de Professeur Ressource TSA (Trouble du Spectre Autistique).

Régularisation

A compter de la rentrée 2019, les communes de **Vaxoncourt** et **Domèvre sur Durbion** se regroupent pour constituer un regroupement pédagogique intercommunal concentré intitulé RPI du **Durbion**.

Observations du Dasen :

Les mesures du Président de la République annoncées le 25 avril font l'objet d'une déclinaison verticale :

Le Dasen a choisi 3 axes de travail :

- Pas de fermeture d'école sans accord du maire.
- Dédoublement des classes de GS à 12 en REP et REP+
  Deux situations ont été retenues Epinal (Pergaud) et Moyenmoutier (Maternelle du Centre) par les services du Dasen suite à une réflexion après étude des différentes écoles de REP et REP+.

- Plafonnement à 24 en GS :
  Le Dasen a choisi de retenir une seule situation à l'échelle départementale pour l'implantation d'un emploi d'enseignant supplémentaire.
  Cette mesure sera mise en place et sera généralisée pour toutes les grandes sections d'ici la fin du quinquennat.
  De même, elle devrait s'appliquer pour les CP et les CE1 à l'horizon 2022.

  Le financement des ces mesures se fait à moyens constants. Le Dasen ne disposant pas de moyens supplémentaires, a choisi de « prélever » 6 postes de remplacement ZIL non pourvus à l'heure actuelle.
  L'Unsa a fait remarquer que la circonscription de Vittel est touchée par 3 retraits de postes de remplacement et a demandé si cela ne risquait pas d'engendrer des difficultés dans la gestion des remplacements.
  Le Dasen a répondu que les services se sont basés sur l'utilisation réelle qui est faite des moyens en remplacement.

Vote : Abstention : 4 Pour : 0 Contre : 6

Nous craignons que la dépopulation scolaire, encore moins 800 élèves l'an prochain, n'entraîne une nécessaire restructuration du réseau des écoles.